

International Review of the Red Cross

Les forces armées sahéniennes entre informalité et hybridité

Dr Niagalé Bagayoko, Présidente de l'African Security Sector Network¹

Résumé : Afin de répondre à la crise sahénienne, de très nombreux programmes ont eu pour objectif d'améliorer les performances des forces de défense et de sécurité (FDS) sahéniennes, le plus souvent sous l'impulsion ou avec l'appui des partenaires internationaux. Pourtant, l'aggravation croissante de la situation sécuritaire de l'espace sahénienn incite à s'interroger sur la pertinence et l'impact de l'approche retenue. Dans cette perspective, cet article postule que la plupart des programmes de renforcement des capacités, de restructuration ou de réforme des forces armées mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali et au Niger ont échoué à saisir le fonctionnement fondamentalement hybride des systèmes de sécurité au sein desquels cohabitent, se superposent ou s'affrontent d'un côté, des logiques légales-rationnelles et de l'autre, des dynamiques informelles, dont la combinaison constitue souvent un frein aux efforts engagés.

Introduction

Depuis l'éclatement de la crise malienne en 2012, de très nombreux programmes ont eu pour objectif d'améliorer les performances des forces de défense et de sécurité (FDS) sahéniennes, le plus souvent sous l'impulsion ou avec l'appui des partenaires internationaux. Au-delà de la lutte contre les groupes armés terroristes (GAT), la Force *Barkhane* déployée par la France² ainsi que la Task Force européenne Takuba ont ainsi visé à renforcer les capacités opérationnelles des Forces armées maliennes (FAMA). Les missions EUTM (European Union Training Mission)³ et EUCAP Sahel⁴ ont plus largement visé à la restructuration des FDS, leur mission de formation étant conjuguée à celle de conseil. Les programmes onusiens⁵ ou civils⁶ ont quant à eux cherché à accompagner de manière plus large et structurelle des processus de réforme des systèmes de sécurité (RSS) dans l'ensemble des pays sahéniens⁷.

Cependant, l'aggravation croissante de la situation sécuritaire de l'espace sahénienn incite à s'interroger sur la pertinence et l'impact de l'approche retenue, aucune des armées sahéniennes

¹ Cet article est le fruit de recherches menées dans le cadre du programme « *Jihadist Governance in the Sahel (JIGOV-Sahel)* » conduit par le Norwegian Institute of International Affairs (NUPI) et financé par le Norwegian Research Council under the FRIPRO program (project number 302440).

² Ministère des Armées, « Opération Barkhane », *Site du Ministère des Armées de France*, mis à jour le 7 mars 2022, disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/operations/barkhane/dossier-de-reference/operation-barkhane>.

³ Voir le site de l'EUTM, <https://eutmmali.eu/fr/>.

⁴ La mission EUCAP Sahel intervient à la fois au profit des forces de sécurité intérieures du Mali et du Niger. Voir le site de l'EUCAP Mali sur : https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eucap-sahel-mali_en

⁵ La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) a été chargée d'œuvrer en faveur de la RSS, bien que son action se soit essentiellement concentrée sur le soutien au processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), voir le site de la MINUSMA sur : <https://minusma.unmissions.org/r%C3%A9forme-du-secteur-de-la-s%C3%A9curit%C3%A9-et-d%C3%A9sarmement-d%C3%A9mobilisation-r%C3%A9insertion-rss-ddr>. Au Burkina Faso, c'est le PNUD qui a été désigné comme chef de file du processus RSS, voir « Appui Conseil Stratégique à la Gouvernance Sécuritaire Contexte », PNUD Burkina Faso, disponible en ligne sur : https://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/projects/appui_gov_secu.html.

⁶ Des programmes RSS à vocation civile ont par exemple été mis en œuvre dans les trois pays par des organismes tels que le Geneva Centre for Security Sector Governance (DCAF) et l'African Security Sector Network (ASSN) ou ont été soutenus à titre bilatéral par différents partenaires internationaux.

⁷ Le présent article se concentre cependant sur le seul volet militaire des processus de réforme sans traiter des autres catégories de forces armées.

– pas plus d’ailleurs que leurs partenaires internationaux - n’ayant été en mesure de conduire des actions suffisamment décisives pour enrayer cette détérioration continue.

Si l’accumulation d’insuccès stratégiques par les différents acteurs engagés (ONU à travers la MINUSMA, Force-conjointe du G5/Sahel, Union africaine à travers la MISAHEL, partenaires bilatéraux ...) s’explique en grande partie par des approches insuffisamment ancrées dans une analyse de la complexité de l’environnement sécuritaire sahélien⁸, il convient également de se pencher sur le décalage existant d’une part, entre les programmes visant à réformer et restructurer les appareils de défense et de sécurité des Etats sahéliens et d’autre part, le fonctionnement-même de ceux-ci. En réalité, à l’instar de ceux de nombreux autres pays africains, les systèmes de sécurité sahéliens doivent être considérés comme des structures fondamentalement hybrides au sein desquelles cohabitent, se superposent ou s’affrontent d’un côté, des logiques légales-rationnelles et de l’autre, des dynamiques informelles, dont la combinaison constitue souvent un frein aux réformes engagées⁹. L’hybridité renvoie ainsi aux processus à travers lesquels les pratiques et les normes (codifiées ou non), les acteurs (établis par la loi ou non) et les réseaux (structurés ou non officiels) interagissent, en concurrence ou en complémentarité, au sein des institutions formelles ou informelles¹⁰.

Ainsi, comme le rappelle Céline Thiriot¹¹, se situant dans le droit fil des travaux de Dabezies¹² et Nordlinger¹³,

« on [ne] retrouve [dans les armées africaines] que très superficiellement les spécificités institutionnelles et idéologiques décrites par la sociologie militaire. De fait, l’institution militaire en Afrique est par essence hybride, très perméable aux sociétés. (...) Cette perméabilité rend l’armée plus susceptible de donner prise aux problèmes sociaux ou politiques, qui trouvent un écho dans au moins une partie du corps militaire ».

Le concept de « réforme des systèmes de sécurité » (RSS) - auquel se réfèrent la plupart des programmes de formation, de restructuration et de transformation des forces armées ci-dessus mentionnés - s’est en partie construit, sinon en s’opposant, du moins en divergeant par rapport à l’approche fondée sur lesdites « relations civilo-militaires » (RCM)¹⁴. En effet, cette approche RCM a péché par une insuffisante prise en considération du caractère global des réformes à

⁸ Niagalé Bagayoko, « Pour une perspective stratégique africaine », *Globalbrief*, 16 décembre 2019, disponible sur : <https://globalbrief.ca/2019/12/pour-une-perspective-strategique-africaine/>.

⁹ Niagalé Bagayoko, Eboe Hutchful, Robin Luckham, « Hybrid Security Governance in Africa: rethinking the Foundations of Security, Justice and Legitimate Public Authority », *Conflict, Security & Development*, vol. 16, no. 1, 2016, disponible sur : <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14678802.2016.1136137>.

¹⁰ Niagalé Bagayoko-Penone, Eboe Hutchful, Robin Luckham, « Hybridité et gouvernance de la sécurité en Afrique. Entretien », *Afrique contemporaine*, vol. 260, no. 4, 2016, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-4-page-93.htm>.

¹¹ Céline Thiriot, « La place des militaires dans les régimes post-transition d’Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, no. 1, 2008, p. 7, disponible sur : <http://www.cairn.info/revueinternationale-de-politique-comparee-2008-1-page-15.htm>.

¹² Pierre Dabezies, *Les armées africaines*, Economica, Paris, 2001.

¹³ Eric A. Nordlinger, *Soldiers in Politics : Military Coups and Governments*, Prentice-Hall, Englewood-Cliffs, 1977 (voir plus spécifiquement le chapitre 1).

¹⁴ L’approche « civilo-militaire » est inspirée de la conception de Samuel Huntington, dite des « contrôles objectifs » (Samuel P. Huntington, *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Belknap Press, New York, 1981) dont la première édition remonte aux années 1950. Selon Huntington, le modèle démocratique des relations civilo-militaires comprend des normes institutionnelles et professionnelles qui d’une part imposent aux militaires l’acceptation et le respect de la suprématie du civil et d’autre part, imposent aux civils le respect de l’autonomie professionnelle et de la compétence de l’armée. Les ouvrages de Samuel Edward Finer (Samuel Edward Finer, *The Man on the Horse Back : The Role of the Military in Politics*, Pall Mall Press, Oxford, 1962) et celui de Morris Janowitz (Morris Janowitz, *The Professional Soldier*, The Free Press of Glencoe, 1960) constituent également des références de la conception américaine des relations civilo-militaires.

mener ainsi que de l'importance des questions de gouvernance que l'approche RSS a précisément corrigé. Cependant, l'approche RCM s'était attachée à envisager de manière très précise l'économie politique et la micro-sociologie des forces armées. Or, il apparaît aujourd'hui indispensable de se pencher à nouveau sur les relations de pouvoir et les stratégies de mobilisation de ressources (politiques, économiques ou symboliques) qui sous-tendent le fonctionnement des établissements militaires africains¹⁵ et que la plupart des processus RSS tendent à ignorer.

Cet article cherche ainsi à mettre en relief les articulations entre les logiques professionnelles et les logiques socio-politiques ou plus purement sociétales, qui parcourent les appareils de défense sahéliens : le fonctionnement hybride des forces armées sahéliennes reflète en effet les jeux de pouvoir et les inégalités sociales propres aux Etats qu'elles sont appelées et vouées à servir. En effet, si dans toutes les forces armées du monde les normes et pratiques informelles peuvent « renforcer ou [...]affaiblir les normes organisationnelles officielles »¹⁶, leur influence se révèle particulièrement prégnante au sein des armées sahéliennes, ainsi que le révèle l'étude des interactions sociales et politiques propres aux appareils militaires du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Après avoir rappelé les trajectoires prétorienne de ces trois pays, cet article se penche successivement sur la gestion des ressources humaines, la gestion des budgets de la défense et les fractures internes à leurs établissements militaires. En effet, bien qu'encadrés par des procédures et des standards officiellement et clairement codifiés, mais *de facto* gouvernés par des pratiques souvent informelles, ces trois paramètres permettent de saisir le caractère fondamentalement hybride du fonctionnement des armées sahéliennes.

La trajectoire prétorienne des pays sahéliens

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger se distinguent par le caractère fondamentalement prétorien de leurs histoires post-indépendance. L'ingérence des militaires dans la sphère politique est en effet un trait récurrent de leurs trajectoires respectives, qui s'est manifesté de manière rémanente ainsi que le démontre l'instauration de régimes dirigés par des militaires au Mali – à l'issue des événements survenus le 18 juin 2020 puis le 24 mai 2021 – puis au Burkina Faso, le 24 janvier 2022.

Le cas du Burkina Faso

Au Burkina Faso, le Colonel Saye-Zerbo renversa le régime d'Aboubacar Lamizana le 25 novembre 1980, et instaura un Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRRN). Le Colonel Saye-Zerbo avait alors nommé Secrétaire d'Etat à l'Information le jeune capitaine Thomas Sankara, précédemment commandant du CNEC (Centre National d'Entraînement Commandos) de Pô, où le capitaine Blaise Compaoré était alors son adjoint. En 1982, le Colonel Saye Zerbo fut à son tour renversé par un autre coup d'État militaire qui porta le médecin-commandant Jean-Baptiste Ouédraogo à la tête de l'État. Le capitaine Thomas Sankara fut alors nommé Premier Ministre mais entra rapidement en conflit avec le Président qui le limogea en mai 1983. Thomas Sankara fut démis de ses fonctions militaires et envoyé en

¹⁵ Eboe Hutchful, « Reconstructing Civil-Military Relations and The Collapse of democracy in Ghana, 1979–81 », *African Affairs*, vol. 96, no. 385, 1997, disponible sur : <https://academic.oup.com/afaf/article-abstract/96/385/535/48830?redirectedFrom=fulltext> ; Abdoulaye Bathily, Eboe Hutchful (eds.), *The Military and Militarism in Africa*, CODESRIA, Dakar, 1998.

¹⁶ Comité international de la Croix Rouge (CICR), *Contenir la violence dans la guerre : les sources d'influence chez le combattant*, 12 juin 2020, p. 35, disponible sur : <https://www.icrc.org/fr/publication/4352-roots-restraint-war>.

province. Blaise Compaoré pris alors le contrôle du CNEC. L'Assemblée générale des officiers, tenue dans ce contexte de crise, décida que le pouvoir devait revenir au plus ancien gradé, en l'occurrence Gabriel Yewa-Tamini, lui-même chargé de remettre ensuite le pouvoir aux civils à l'issue d'une période de six mois. Blaise Compaoré refusa cependant de déposer les armes et organisa une marche sur Ouagadougou le 4 août 1983. Thomas Sankara déclara alors à la radio nationale qu'il prenait le pouvoir et instaura le Conseil National de la Révolution (CNR) d'orientation marxiste¹⁷. Le capitaine Blaise Compaoré s'empara cependant du pouvoir le 15 octobre 1987 à la faveur d'un coup d'État et à la suite de l'assassinat de Thomas Sankara.

Le retour à la vie constitutionnelle en 1991 ne mit pas pour autant un terme à l'intrusion de l'armée dans le jeu politique. Parallèlement à la mise en place de structures institutionnelles formelles, certaines unités, au premier rang desquelles le RSP (Régiment de Sécurité Présidentielle) se virent assigner pour principale, voire exclusive, mission la perpétuation du régime durant vingt-sept années. Parallèlement, la majeure partie de l'armée fut marginalisée afin de prévenir tout risque de renversement du régime compaoriste. Les capacités militaires du pays furent alors drastiquement réduites :

« les faiblesses du commandement tout comme le piètre équipement des forces armées d'alors doivent être soulignés. La plupart des personnels n'ont reçu aucun entraînement et n'ont pu acquérir aucune professionnalisation durant des décennies. A l'époque de Blaise Compaoré, tout a été organisé pour contrer les tentatives de putschs et non pas pour faire face à une menace extérieure »¹⁸.

L'insurrection populaire de 2014 a mené à la chute et à l'exil de Blaise Compaoré ainsi qu'à l'instauration d'un régime civil, tout d'abord de transition puis démocratiquement élu. Le Président Kaboré avait fait valoir lors de son arrivée au pouvoir en 2015, sa détermination à dépolitiser l'armée et à démilitariser la politique. C'est pourtant un coup d'État, perpétré le 24 janvier 2022 par le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) dirigé par le Lieutenant-Colonel Paul-Henri Damiba, qui l'a emporté un an à peine après sa réélection¹⁹.

Le cas du Niger

Au Niger, après dix-sept ans d'un régime d'exception (1974-1991) qui avait mis un terme au 1er régime démocratique issu des indépendances, l'évolution politique s'est faite de manière heurtée. Ainsi de 1974 à 2010, le pays a-t-il connu quatre coups d'État militaires et n'a jamais connu de transition constitutionnelle entre deux Présidents élus. Le 15 avril 1974, un groupe de militaires dirigé par le lieutenant-colonel [Seyni Kountché](#), alors chef d'état-major de l'armée, renversa le régime du Président Hamani Dori et instaura un Conseil militaire suprême (CMS). Jusqu'en 1983, date d'instauration d'un Conseil national de développement (CND) présidé par un civil, les militaires occupèrent les plus hautes fonctions de l'État, même si des civils furent associés à la gestion du pays. Le 27 janvier 1996, le colonel [Ibrahim Baré Maïnassara](#), chef d'état-major particulier du président [Mahamane Ousmane](#), renverse celui-ci. Assassiné par ses propres gardes, il est remplacé par le commandant [Daouda Malam Wanké](#), chef de la garde présidentielle, alors nommé chef de l'État par un Conseil de réconciliation nationale composé

¹⁷ Le pays qui se nommait alors « Haute Volta » a été rebaptisé « Burkina Faso » dès l'année suivante.

¹⁸ Entretien anonyme, Ouagadougou, avril 2017.

¹⁹ Maria Malagardis, « Coup d'état au Burkina Faso : au Sahel, le discrédit des démocraties », *Libération*, 25 janvier 2022, disponible sur : https://www.liberation.fr/international/afrique/coup-detat-au-burkina-faso-au-sahel-le-discredit-des-democraties-20220125_UGBVWVUDABCG3K3MCVEJ5FJQUM/; FRANCE 24, « Burkina Faso : le lieutenant-colonel Damiba déclaré président par le Conseil constitutionnel », *France 24*, 10 février 2022, disponible sur : <https://www.france24.com/fr/afrique/20220210-burkina-faso-le-lieutenant-colonel-damiba-d%C3%A9clar%C3%A9-pr%C3%A9sident-par-le-conseil-constitutionnel>.

exclusivement de militaires. Enfin, le Président Tandja -qui avait adopté une nouvelle Constitution afin de pouvoir effectuer un troisième mandat, est renversé par un nouveau [coup d'État militaire](#) le [18 février 2010](#). L'armée restitue cependant le pouvoir aux civils et le Président Mahamadou Issoufou est élu en 2011 et réélu en 2016.

Historiquement, l'armée a donc joué un rôle déterminant dans la vie politique nigérienne ;

« un tel héritage historique a créé une certaine méfiance des civils envers les militaires : les officiers ayant géré le pouvoir sont soupçonnés de toujours disposer de leurs propres éléments dans les casernes parmi les soldats de la troupe, auxquels ils pourraient éventuellement faire recours pour renverser les gouvernements civils. Cette crainte des civils vis-à-vis des officiers ayant géré le pouvoir peut d'ailleurs expliquer l'éloignement de certains d'entre eux, notamment dans des postes à l'étranger »²⁰.

Le cas du Mali

Au Mali, un vaste mouvement de protestations populaires initié dans les rues a abouti au renversement du Président élu Ibrahim Boubacar Keita (dit IBK) le 18 août 2020 par ledit « Comité national pour le Salut du Peuple » (CNSP). Cette nouvelle irruption des militaires à la tête de l'Etat, consolidée par le renversement des autorités civiles de la transition le 24 mai 2021²¹ n'est que le dernier épisode d'une succession de coups de force – en l'occurrence le 4^{ème} et le 5^{ème} - ayant conduit les militaires à prendre les rênes du pouvoir²². Ainsi, le 19 novembre 1968, s'appuyant sur un mécontentement populaire grandissant à l'égard du Président Modibo Keita, un groupe de jeunes officiers, dont le lieutenant Moussa Traoré, renversa le « Père de l'Indépendance » et mis en place un « Comité Militaire de Libération Nationale » (CMLN) qui abolit la Constitution et instaura un régime d'exception, puis un régime de parti unique. Le 26 mars 1991, Moussa Traoré fut renversé à son tour par un coup d'État perpétré par plusieurs officiers qui mirent en place un « Comité de transition pour le Salut du peuple », dirigé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (ATT). Ceux-ci remirent cependant le pouvoir aux civils et Alpha Oumar Konaré accéda démocratiquement à la magistrature suprême. Elu en 2002 puis réélu en 2007, ATT fut à son tour renversé quelques semaines avant la fin de son second mandat, par le capitaine Amadou Haya Sanogo. Ce dernier avait pris la tête du « Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État » (CNRDRE) avant d'être forcé par la communauté internationale à s'effacer au profit d'une transition civile, qui s'acheva avec l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keita dit IBK.

Ces périodes d'autoritarisme militaire ont par ailleurs été marquées par une forte occupation des postes administratifs par des officiers. Au Mali, dès 1968, la militarisation de

²⁰ Salou Djeka, *Economie politique du secteur de la sécurité au Niger*, African Security Sector Network, février 2020, p. 28, disponible sur : <http://africansecuritynetwork.org/assn/wp-content/uploads/2020/05/Economie-Politique-du-Secteur-de-la-Securite%CC%81-au-Niger-Re%CC%81pertoire-et-analyse-des-acteurs-et-institutions-1.pdf>.

²¹ A la faveur d'un second coup de force, le Président de la transition Bah Ndaw et son Premier Ministre Moctar Ouane ont été démis de leurs fonctions par le Vice-Président chargé des questions de défense, le Colonel Assimi Goïta (cf. *infra*) qui est alors devenu le nouveau Président de la transition.

²² A propos du rôle politique des militaires dans l'histoire contemporaine du Mali, voir « Au Mali, la gouvernance en héritage », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, 29 septembre 2020, disponible sur : <https://africacenter.org/fr/spotlight/au-mali-la-gouvernance-militaire-en-heritage/>. Voir aussi Mathurin C. Hounnikpo, « Armées africaines: Chainon manquant des transitions démocratiques », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, 22 janvier 2012, disponible sur : <https://africacenter.org/fr/publication/armees-africaines-chainon-manquant-transitions-democratiques/>.

l'ordre intérieur, consécutive à l'arrivée au pouvoir de Moussa Traoré, s'est ainsi doublée d'une militarisation de nombreuses fonctions civiles, en particulier celle de gouverneur des régions, qui s'est poursuivie durant des décennies et a encore été accentuée depuis 2020²³.

La remise en question du caractère neutre et apolitique des forces armées ?

La totalité des programmes de renforcement des capacités opérationnelles, de restructuration des forces armées ou de réforme holistique du système de sécurité est fondée sur le postulat central du caractère fondamentalement neutre et exclusivement exécutif des forces armées, théoriquement prêté aux appareils militaires.

Pourtant, l'histoire de la région sahéliennes démontre à l'inverse que ses forces armées ne peuvent être considérées comme des acteurs apolitiques puisqu'elles se sont au contraire révélées les arbitres des profondes crises institutionnelles et sécuritaires qui ont affecté les pays qui la composent. Le présent rappel des trajectoires historiques du Burkina Faso, du Mali et du Niger démontre que leurs appareils de défense sont en réalité des acteurs politiques de premier plan et non pas de simples services voués à l'exécution des directives des autorités civiles dont ils ne constitueraient que le bras armé.

La première des hybridités tient ainsi à l'intime pénétration par la sphère militaire de l'espace politique censé être dévolu aux seules autorités civiles, selon le principe de préséance absolue que reconnaît à celles-ci l'approche classique des relations civilo-militaires ou selon les normes de gouvernance et de supervision démocratique qui sous-tendent l'approche RSS.

Deux dynamiques profondément ancrées au sein des populations sahéliennes ont alimenté la traditionnelle propension des acteurs militaires sahéliens à s'immiscer dans la gestion des affaires publiques :

- D'une part, la puissante désillusion démocratique, qui conduit de manière croissante les opinions publiques à ne plus voir l'assurance d'un avenir meilleur dans la tenue des scrutins électoraux (auxquels le modèle démocratique a largement été réduit, aussi bien par les organisations multilatérales africaines que par les partenaires internationaux) ;
- D'autre part, l'exaspération sécuritaire qui gronde aujourd'hui face à l'incapacité des autorités civiles et de leurs soutiens extérieurs à protéger la sécurité individuelle et collective des personnes et de leurs biens.

Dès lors, il devient difficile de ne pas considérer que les acteurs militaires sahéliens sont bel et bien des acteurs politiques à part entière, et dont la légitimité se trouve confortée de manière croissante par leur soutien par une large base populaire.

L'opacité de la gestion des ressources humaines

Les fonctions politiques qu'ont très souvent occupé les militaires sahéliens depuis les indépendances sont loin de subsumer le caractère hybride du rôle qui leur revient au sein même des établissements de défense. L'intrication des dynamiques formelles et informelles au sein des armées du Sahel apparaît par ailleurs particulièrement prégnante dans les processus de gestion des ressources humaines, notamment dans les modes de recrutement, d'avancement et de promotion.

²³ Sandrine Blanchard, « Au Mali, la plupart des gouverneurs sont des militaires, encore des militaires », *DW*, 26 novembre 2021, disponible sur : <https://www.dw.com/fr/au-mali-la-plupart-des-gouverneurs-sont-des-militaires-encore-des-militaires/a-55740613>.

Recrutement et avancement

Dans les trois pays sahéliens ici considérés, les modes de recrutement et de promotion au sein de l'armée se sont historiquement construits de manière informelle.

Couramment dénoncés et mis en exergue, les mécanismes népotistes ou clientélistes ont souvent favorisé l'accès à des positions élevées au sein de la hiérarchie militaire. L'ancien Ministre de la Défense du Mali, Tiéna Coulibaly avait ainsi lui-même mis l'accent sur l'immense problème posé par les procédures de recrutement parallèles. Lors d'un discours prononcé en 2017 devant l'Assemblée Nationale, il avait ainsi estimé que le principal problème de l'armée malienne se situait au niveau de son recrutement, précisant que :

« lors des recrutements, des ministres, des députés, des officiers se présentent avec des listes parallèles et exigent que leurs protégés soient recrutés sans concours. Résultat, sur le terrain, ces soldats « pistonnés » ont peur de l'ennemi. Ils ne sont pas dans l'armée pour combattre, mais pour recevoir un salaire mensuel »²⁴.

Au Niger aussi, un certain nombre de recrutements ont été davantage gouvernés par les connexions personnelles plutôt que par les compétences professionnelles ainsi que le décrit Djeka Salou :

« On peut considérer qu'existe dans certains cas un contournement des hiérarchies : les affinités développées entre les dirigeants de chaque régime et une certaine élite ou frange de l'armée ont pu être à l'origine de certaines nominations à des postes de responsabilité ou de promotions à titre exceptionnel au sein de l'armée, n'obéissant pas aux textes pour contourner le passage usuel aux grades supérieurs, qui se fait annuellement, selon l'ancienneté et selon une procédure bien établie. En effet, les promotions exceptionnelles sont prévues mais doivent obéir à certains critères tels que leur justification et leur publication au Journal Officiel de la République. Ces procédures n'ont pas toujours été respectées, ce qui a pu biaiser le fonctionnement normal de l'armée. L'accès de certains officiers à des formations à l'étranger, et les promotions dont elles sont garanties, ont également pu être sujets à caution, suscitant notamment la frustration d'officiers du même grade restant sans affectation »²⁵.

D'autres types de pratiques informelles ont également été institutionnalisées. Par exemple, tout au long du régime de Moussa Traoré, l'avancement a été automatiquement obtenu tous les trois ans, sans expérience opérationnelle, ce qui explique le grand nombre de généraux que l'on trouve encore dans l'armée malienne²⁶. Des pratiques de marchandisation ont par ailleurs eu cours, notamment par la fixation de prix plus ou moins élevés pour obtenir la réussite à un concours lors du dépôt des dossiers. « Il y a des familles qui s'endettent pour payer 150 000 ou 250 000 francs CFA [entre 230 et 380 euros] de dessous-de-table pour que leur fils soit pris. C'est le tarif », détaillait un gendarme de Markala²⁷. Il existe d'ailleurs une « tendance généralisée à intégrer le coût supplémentaire engendré par la corruption dans le prix de certaines transactions relatives à l'option de diplômes ou d'accès à des stages militaires (notamment à l'étranger) ou encore de promotion » explique un officier burkinabé²⁸.

²⁴ « Mali : le nouveau ministre de la Défense veut réformer l'armée », *RFI*, 30 mai 2017, disponible sur : <http://www.rfi.fr/afrique/20170530-mali-le-nouveau-ministre-defense-veut-reformer-armee>.

²⁵ S. Djeka, voir note 20.

²⁶ Entretien anonyme, Bamako, novembre 2020.

²⁷ Sana Eros, « L'armée malienne, entre instabilité, inégalités sociales et lutte de places », dans : Michel Galy (éd.), *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre*. La Découverte, Paris, 2013, p. 107.

²⁸ Entretien anonyme, Ouagadougou, octobre 2020.

Plus généralement, la gestion opaque des ressources humaines au sein des armées sahéliennes a longtemps été liée au refus de déterminer de manière fiable et transparente le volume exact des effectifs des armées. En 2017, certains estimaient par exemple que sur un effectif officiel d'environ 18.000 hommes, les effectifs fictifs étaient de 3000 à 8000 hommes au sein de l'armée malienne ²⁹. Au-delà du souci souvent affiché de dissimuler la réalité des effectifs au nom du « secret-défense », ce type de dissimulation s'explique aussi par la volonté d'augmenter les budgets attribués au personnel afin de pouvoir les détourner. Cette gestion souvent erratique des ressources humaines préside à des processus d'affectation à certaines fonctions ou de promotion à un grade supérieur très souvent aléatoires.

Le cas particulier des processus d'intégration

Le contexte conflictuel propre aux Etats sahéliens a encore davantage rendu complexe la gestion des ressources humaines par les armées. Les processus d'intégration d'effectifs issus des différentes rebellions qui se sont élevées contre les autorités centrales au Niger et au Mali dans les années 1990 et 2000 ont en effet eux aussi influencé la gestion des processus de recrutement et d'avancement au sein des forces armées des deux pays. Ainsi, au Niger, un nombre significatif d'ex-combattants a accepté les termes de l'intégration dans les corps paramilitaires proposés par l'Etat. Cependant,

« les mécanismes de mise en œuvre de [ces] accords ont été complexes et opaques. (...) Le recensement des combattants a été confié aux chefs de fronts qui se trouvaient en position de négociateur. Chacun d'eux a fourni une liste de noms servant d'authentification à la « qualité » de rebelle. Cette méthode a favorisé les marchandages et les privilèges familiaux (...). De ce fait, le nombre de combattants à intégrer dans l'armée a largement dépendu des capacités d'influence des anciens chefs de front d'une part et des financements apportés par les partenaires étrangers d'autre part. Les anciens combattants ont été rejoints (...) par de nombreux rebelles « imaginaires » et cantonnés avec eux dans des casernes souvent très éloignées de chez eux. (...) On a vu par ailleurs que la question des rangs d'intégration a représenté l'un des moteurs qui a permis à la rébellion de continuer après les premiers accords »³⁰.

Par ailleurs, certains des personnels intégrés ont parfois suivi des trajectoires professionnelles très divergentes de celles initialement prévues dans le cadre des procédures réglementaires, contribuant même à modifier celles-ci. Frédéric Deycard explique ainsi que les ex-combattants ont dans leur grande majorité rejoint les rangs d'unités créées spécialement pour eux, les Forces Nigériennes d'Intervention et de Sécurité (FNIS), inspirées du modèle des corps sahariens de méharistes.

Au Mali, parmi les rebelles des premières vagues de contestation armée au Nord du pays, beaucoup ont été intégrés comme officiers dans l'armée et dans la Garde Nationale³¹. En

²⁹ Entretien anonyme, Bamako, septembre 2017.

³⁰ Frédéric Deycard, *Les rebellions touarègues du Niger : combattants, mobilisations et culture politique*, Thèse pour le Doctorat en Science politique, Ecole doctorale de Science politique de Bordeaux CEAN - Centre d'Etude d'Afrique Noire, 2011, pp. 276, disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00556639/document>.

³¹ Robin-Edward Poulton, Ibrahim ag Youssouf, *La paix de Tombouctou : gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix*, p. XXII-424, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement UNIDIR, New York et Genève, 1999, disponible sur : <https://www.unidir.org/files/publications/pdfs/la-paix-de-tombouctou-gestion-democratique-developpement-et-construction-africaine-de-la-paix-fr-21.pdf> ; Kåre Lode, « The Peace Process in Mali : oiling the Works ? », *Security Dialogue*, vol. 28, no. 4, 1997.

1993, en application des accords de paix de Tamanrasset³², le Président Alpha Oumar Konaré prit en effet la décision d'intégrer des centaines de combattants rebelles au sein de l'armée régulière³³. Cependant, dès 1994, les « intégrés », doutant de la parole gouvernementale, prirent le maquis avec leurs armes. Un scénario comparable s'est reproduit en 1996 : après les accords d'Alger de 2006, 3000 ex-combattants furent à leur tour intégrés. Environ 200 d'entre eux ont alors été promus au rang d'officier. Ils semblent avoir été les premiers à désertir massivement en janvier 2012³⁴. Les intégrations, au sein des FDS, d'effectifs issus des rangs des rébellions successives en 1993, 1996 et 2006, ont eu différentes répercussions : tout d'abord, la frustration des personnels d'active, particulièrement des officiers, très mécontents de voir accéder à des grades élevés les nouvelles recrues : en effet, certains se sont attribué des grades (caporal, commandant)³⁵ qui ne correspondaient pas aux compétences ou qualifications requises pour prétendre à ceux-ci au sein de l'armée. Ensuite, le ressentiment consécutif à la désertion d'un nombre important de ces recrues à chaque nouvelle vague de soulèvement. Enfin, la crainte de voir se constituer des factions au sein même de l'armée sur fond de rivalités communautaires. Par ailleurs, l'intégration de nouveaux effectifs au sein de l'armée, prévue par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger de 2015³⁶, n'avait pas été prévue budgétairement par la loi de programmation militaire³⁷.

La gestion des soldes et des budgets

La gestion des soldes et des budgets au sein du secteur de la défense est un autre indicateur qui permet de mettre particulièrement en évidence les processus d'informalisation et d'hybridation propres aux armées sahéliennes, perceptibles à la fois au travers des détournements massifs des budgets de la défense dont se sont rendues coupables certaines élites dirigeantes du Burkina Faso, du Niger et du Mali, mais aussi au travers des stratégies de survie individuelles et collectives ainsi que des pratiques criminelles qui ont cours à d'autres échelons de leurs institutions militaires.

Les détournements massifs des budgets de la Défense

Entre 2014 et 2020, des détournements des budgets de la défense d'une ampleur absolument massive ont été mis au jour au Niger, au Mali et au Burkina Faso³⁸. Les révélations sur ces

³² Accord sur la cessation des hostilités : le Gouvernement de la République du Mali d'une part et le Mouvement Populaire de l'Azaouad et le Front Islamique Arabe d'autre part (Tamanrasset, 6 janvier 1991), disponible sur : http://www.unesco.org/culture/fr/indigenous/Dvd/pj/TOUAREG/TouaregC4_2.pdf.

³³ Dorothée Thiénot, « Le blues de l'armée malienne », *Le monde diplomatique*, mai 2013, p. 13, disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2013/05/THIENOT/49061>.

³⁴ Christophe Châtelot, Nathalie Guibert, « Une armée malienne tombée en ruines », *Le Monde Afrique*, 2 avril 2013, disponible sur : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/02/04/une-armee-malienne-tombée-en-ruines_1826625_3212.html#JXhq2BJiWDtTPfCT.99.

³⁵ Par exemple, les effets de la vague d'intégration de 1993 ne se sont fait sentir que beaucoup plus tard, lorsque les Imrads et les Ifoghas se sont affrontés à propos des grades, les seconds ayant mal supporté que les premiers se voient gratifiés de grades équivalents aux leurs.

³⁶ *Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali – Issu du Processus d'Alger*, Alger, 15 mai 2015, disponible sur : <https://www.peaceagreements.org/viewdocument/2059>.

³⁷ A propos de ces enjeux liés au processus DDR, voir Niagalé Bagayoko, *Le processus de réforme du secteur de la sécurité au Mali*, Centre Francopaix en résolution de conflits, Université Québec Montréal, février 2018, pp. 77–79, disponible sur : https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/3/2018/02/2018_02_Rapport-Bagayoko_CFP.pdf.

³⁸ Oswald Padonou, « Des armées Sahéliennes face au défi de la transparence et de la corruption », *iD4D*, 5 octobre 2020, disponible sur : <https://ideas4development.org/transparence-corruption-defi-sahel/>; Hassane Koné, « Les militaires du Sahel ont besoin d'une meilleure gouvernance pour faire face à la menace terroriste », *ISS*, 26

malversations sont intervenues alors même que les soldats des forces armées des trois pays tombaient presque quotidiennement au combat et manquaient parfois cruellement de moyens matériels et logistiques adéquats.

L'affaire révélée au Niger par le rapport provisoire d'audit du 17 février 2020 réalisé par l'Inspection générale des armées sur les commandes passées par le ministère de la Défense, est particulièrement éloquent. Ce document, intitulé « Rapport sur le contrôle a posteriori des marchés publics au ministère de la Défense » a révélé que 76 milliards de francs CFA (116 millions d'euros) ont été détournés entre 2014 et 2019³⁹. Les surfacturations représentent 48,3 milliards FCFA (66 millions d'euros) et les montants pour le matériel non-livré s'élèvent à 27,8 milliards FCFA (42 millions d'euros), selon certains détails dévoilés par le site internet Mondafrique⁴⁰. Douze sociétés (dont plusieurs fictives) sont citées dans ce rapport accablant qui détaille les contrats jugés frauduleux par les inspecteurs des armées. L'audit⁴¹ met ainsi en exergue des dizaines de contrats n'ayant pas été honorés, alors que les fournisseurs ont été partiellement ou en totalité payés pour les biens et services commandés. Sont aussi dénoncés l'achat de véhicules (camions, blindés et pièces détachées), la construction de hangars et de bâtiments militaires, l'acquisition de matériel de balisage de piste et d'éclairage, des contrats passés pour la maintenance d'hélicoptères d'attaque MI-35, ou encore le marché destiné à l'achat d'un système de protection anti-missile pour l'avion présidentiel – conclu en 2015 mais jamais installé sur l'appareil alors que des faux bons de livraisons et un procès-verbal de réception ont été retrouvés⁴². Par ailleurs, les inspecteurs se sont inquiétés de la gestion anarchique par le Ministère de la Défense de la délivrance des certificats aux destinataires finaux, documents utilisés dans les transferts internationaux d'armes et de munitions (y compris celles fournies à titre d'aide) pour certifier que l'acheteur est l'ultime destinataire des matériels et ne prévoit pas de les transférer à une autre partie. Ce rapport a été transmis dès février à la Présidence de la République du Niger. Cependant, le gouvernement nigérien a initialement fait état de son intention de poursuivre les auteurs des détournements dans un cadre administratif et de se limiter à demander le remboursement des sommes détournées. Un deuxième rapport d'audit, datant du 29 mars, évoque ces négociations entre les autorités et les fournisseurs concernés⁴³. Sous la pression médiatique, les autorités ont finalement transmis le dossier à la justice nigérienne le 7 avril 2020. Les conditions de passation, d'exécution et de paiement de 177 dossiers sont en effet susceptibles de qualifications pénales car elles violent notamment le décret n°2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013 portant modalités particulières de passation

février 2020, disponible sur : <https://issafrica.org/fr/iss-today/les-militaires-du-sahel-ont-besoin-dune-meilleure-gouvernance-pour-faire-face-a-la-menace-terroriste>; Niagalé Bagayoko, « Sahel : la gouvernance essentielle et plus robuste des budgets de défense », *OSS info*, 6 juin 2020, disponible sur : <https://oss-info.fr/2020/06/06/sahel-la-gouvernance-essentielle-et-plus-robuste-des-budgets-de-defense/>.

³⁹ « Niger : ce que contient l'audit du ministère de la défense », *Jeune Afrique*, 26 mai 2020, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/988350/politique/niger-ce-que-contient-laudit-du-ministere-de-la-defense/>.

⁴⁰ Nathalie Prevost, « Best Of Niger (8), 76 milliards de Fcfa détournés à la défense », *Mondafrique*, 6 août 2020, disponible sur : <https://mondafrique.com/niger-76-milliards-de-fcfa-detournes-selon-linspection-des-armees/>; AFP, « Surfacturation à l'armée nigérienne : que lumière soit faite », *VOA*, 28 mai 2020, disponible sur : <https://www.voafrique.com/a/surfacturations-%C3%A0-l-arm%C3%A9e-au-niger-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-veut-que-lumi%C3%A8re-soit-faite-/5438911.html>.

⁴¹ « Niger : révélations accablantes sur l'audit du ministère de la défense », *RFI*, 29 mai 2020, disponible sur : <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200529-niger-r%C3%A9v%C3%A9lations-accablantes-laudit-minist%C3%A8re-d%C3%A9fense>.

⁴² Moussa Aksar, « Niger – Malversations au Ministère de la Défense : 71,8 milliards de fcfa captés par des seigneurs du faux », *L'événement Niger*, 21 septembre 2020, disponible sur : <https://levenementniger.com/niger-malversations-au-ministere-de-la-defense-718-milliards-de-fcfa-captés-par-des-seigneurs-du-faux/>.

⁴³ « Niger : deuxième rapport d'audit sur les marchés publics au ministère de la défense », *RFI*, 1 juin 2020, disponible sur : <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200601-niger-enquete-judiciaire-rapport-audit-definitif-marchés-publics-ministere-defense>.

des marchés de travaux, d'équipements, de fournitures et de services concernant les besoins de défense et de sécurité nationales. Cette affaire a été confiée pour instruction au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey. Cependant, l'Etat nigérien a finalement renoncé à se porter partie civile ⁴⁴.

Au Mali⁴⁵, le Bureau du Vérificateur général (VEGAL) - bien que le Code de marché public limite sensiblement ses interventions dans le domaine de la sécurité et de la défense - a rédigé en 2014 un rapport relatif à la vérification de conformité et de performance de l'acquisition d'un aéronef et de la fourniture aux Forces armées maliennes de matériels d'habillement, de couchage, de campement et d'alimentation, ainsi que de véhicules et de pièces de rechange ⁴⁶, impliquant convention entre le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC) et la société GUO-Star⁴⁷. Ce rapport du VEGAL relevait un certain nombre de points de non-conformité portant essentiellement sur le choix de l'intermédiaire dans les acquisitions visées et sur les modalités de financement du marché. A la suite d'une requête émanant de l'opposition parlementaire, l'Assemblée nationale avait pour sa part adopté le 5 octobre 2019 une résolution portant création d'une Commission Spéciale d'enquête parlementaire en vue de mener des investigations sur les faits de détournements et de malversations financières dans le secteur de la défense.

Dans une correspondance adressée au Président de l'Assemblée nationale, Soumaila Cissé, alors chef de file de l'opposition et député à l'Assemblée nationale, avait en effet demandé que soit diligentée une enquête parlementaire sur des faits constitutifs de crimes de corruption, de détournements de deniers publics, de favoritisme, de faux et usage de faux, de trafic d'influence, d'enrichissement illicite et de non-assistance à personnes en danger. Parmi ces faits, figurent l'achat de l'avion présidentiel, l'achat d'équipements militaires, l'achat et la réparation d'hélicoptères PUMA, l'achat d'avions SUPER TUCANO et la formation de pilotes à des tarifs exorbitants⁴⁸. La durée du mandat de cette Commission spéciale d'enquête, composée de 15 députés, avait été fixée à deux mois, mais ses travaux n'ont cependant pas abouti⁴⁹.

En mars 2020, le procureur Mahamadou Kassogué a annoncé que les investigations menées par son équipe dans le cadre de cette affaire avaient découvert des détournements de fonds s'élevant à près de 15 millions d'euros et des surfacturations dépassant 45 millions

⁴⁴ « MDN Gate : l'Etat renonce à se constituer partie civile, l'affaire gérée à l'amiable ! », *Actuniger*, 20 décembre 2021, disponible sur : <https://www.actuniger.com/societe/17785-mdn-gate-l-etat-renonce-a-se-constituer-partie-civile-l-affaire-geree-al-amiable.html>.

⁴⁵ Cyril Bensimon, « Une armée malienne rongée par les crises », *Le Monde*, 30 septembre 2020, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/30/mali-l-armee-miroir-d-une-societe-minee-par-les-crisis_6054270_3212.html.

⁴⁶ Bureau du Vérificateur général, *Acquisition d'un aéronef et fourniture aux forces armées maliennes de matériel d'habillement, de couchage, de campement et d'alimentation (HCCA), ainsi que de véhicules et de pièces de rechange*, octobre 2014, disponible sur : http://www.bvg-mali.org/images/Rapports/individuels/MDAC_2014.pdf.

⁴⁷ Assane Sy Dolo, « Mali : la société Guo Star accusée de surfacturation pour près de 29 milliards de Fcfa : IBK va-t-il remercier le conseiller spécial Sidi Mohamed Kagnassi ? », *maliactu.net*, 1 octobre 2014, disponible sur : <https://maliactu.net/mali-la-societe-guo-star-accuse-de-surfacturation-pour-pres-de-29-milliards-de-fcfa-ibk-va-t-il-remercier-le-conseiller-special-sidi-mohamed-kagnassi/>.

⁴⁸ Aguibou Sogodogo, « Le Républicain », *quotidien national*, 11 octobre 2019.

⁴⁹ Cette initiative témoigne des efforts de l'institution parlementaire dans son ensemble pour exercer les pouvoirs qui lui sont reconnus par la Constitution, au-delà du seul rôle de la Commission Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile (CDNSPC), présidée par Karin Keïta, fils du Président Ibrahim Boubacar Keïta, qui ne s'est pas elle-même saisie des faits.

d'euros⁵⁰. Il semble cependant que le système de fraude n'a pas seulement porté sur les seuls équipements mais également sur les soldes des personnels car en effet :

« avec la Loi de programmation militaire (LOPM) de Février 2015, 1230 milliards de FCFA [ont été] mis à la disposition de l'armée. La LOPM consistait en l'achat d'équipements mais visait aussi l'augmentation des effectifs de l'armée, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des militaires et à leur assurer des formations de qualité. Dans la foulée, en août 2016, un nouveau statut des militaires⁵¹ est adopté ; il établit une grille salariale améliorée et prévoit plusieurs indemnités et primes : indemnité de résidence, indemnité pour charges militaires, indemnité de logement, prime de fonction, prime de risque, prime de diplôme et pour certains des primes spéciales. La masse salariale de l'armée, la garde nationale et la gendarmerie passe ainsi de 65 milliards en 2015 à 156 milliards FCFA en 2020 – budget multiplié par 2,4 ; en partie pour couvrir le recrutement massif, mais aussi l'augmentation salariale et primes perçues par les militaires (...). Avec la solde rehaussée (+15%), les indemnités, et les primes la vie des militaires ainsi que celle de leurs familles s'améliorent de façon notable »⁵².

Or, un système de double émission de bulletins de salaires semble avoir été mis en place ; des doubles fiches de paye - comportant des montants de salaires, de primes et d'indemnités différents entre les bulletins remis aux soldats et ceux parvenant au Trésor – ont ainsi été émises dans des unités de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la garde nationale de différentes régions militaires entre 2017 et 2020⁵³.

Au Burkina Faso, un ex-ministre de la Défense et des anciens combattants, auditionné pour enrichissement illicite, à la suite d'une plainte déposée par le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), a été directement transféré à la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou. L'ex-ministre a été poursuivi pour faux et usage de faux, blanchiment de capitaux et délit d'apparence. En violation des cadres légaux en vigueur, les marchés publics passés par l'armée sous le Ministre mis en cause auraient souvent été conclus de gré à gré aussi bien pour l'achat d'équipements individuels (gilets pare-balles ou de maintien de l'ordre par exemple) que collectifs (construction de casernes...). Le coût des commandes d'équipements militaires aurait été largement surévalué, avec la complicité du Ministre de la Défense incriminé tandis que des réseaux privés auraient fourni de faux matériels militaires à l'armée. Cette arrestation de l'ancien Ministre s'inscrit par ailleurs dans un contexte plus large. L'armée burkinabé a en effet longtemps été dirigée par des élites très riches – composées aussi bien de généraux que de colonels-majors et de colonels - qui ont bénéficié pendant des années d'un certain nombre d'avantages, légalement ou illégalement acquis. Sous le régime de Blaise

⁵⁰ Anna Schmauder, Guillaume Soto-Mayor, Delina Goxo, « Strategic Missteps : Learning From a Failed EU Sahel Strategy », *ISPI*, 5 novembre 2020, disponible sur : <https://www.ispionline.it/it/publicazione/strategic-missteps-learning-failed-eu-sahel-strategy-28130>.

⁵¹ Ordonnance N°2016-020/P-RM du 18 août 2016 Portant Statut Général des Militaires, disponible sur : https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=103122&p_count=5&p_classification=22.10.

⁵² « Armée Malienne : Au moins 44 Milliards de FCFA de primes volatilisés : Comment la LOPM a servi de couverture à la plus grande escroquerie au sein de l'armée », *Le Sphinx Mali*, juin 2020. Marc-André Boisvert explique lui aussi qu'à la faveur de la Loi d'orientation et de programmation militaire (LOPM), « le gouvernement a augmenté le budget, permettant à la fois d'acheter de meilleurs équipements et améliorer les conditions de vie des soldats. Un soldat qui recevait environ 45 000 francs CFA en 2012 perçoit maintenant environ 75 000 francs CFA comme solde, plus différentes primes, dont la prime de risque de 1 200 francs CFA par jour et la prime pour affectation au nord de 50 000 francs CFA » ; Marc-André Boisvert, « Forces armées maliennes, une lente reconstruction », *Afrique contemporaine*, vol. 260, no. 4, 2016, p. 87, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-4-page-87.htm>.

⁵³ « Armée Malienne : Au moins 44 Milliards de FCFA de primes volatilisés : Comment la LOPM a servi de couverture à la plus grande escroquerie au sein de l'armée », *Le Sphinx Mali*, voir note 52.

Compaoré, des officiers supérieurs auraient ainsi pu acquérir des maisons dans le nouveau quartier de Ouaga 2000 grâce à des prête-noms. L'une des rues de ce quartier est ainsi dénommée avec ironie par la population « *la rue des Généraux* ». Certaines des maisons appartenant à de hauts gradés seraient louées à des prix prohibitifs à des institutions publiques. Des officiers seraient également impliqués dans le milieu des affaires : c'est particulièrement dans le transport du bois qu'un certain nombre de hauts gradés auraient accumulé d'importants intérêts⁵⁴.

Dans ce contexte de malversations massives, les soldats ont continué de mourir courageusement au front. Certains ont dénoncé cette utilisation frauduleuse des fonds destinés à assurer la défense des institutions et de l'intégrité de l'Etat tout comme la protection des populations, qui lèse au premier chef les institutions militaires elles-mêmes et leurs personnels. Le message adressé au juge en charge du dossier des malversations financières au sein du ministère de la défense du Niger, que le soldat Irkoy-Tamo, mortellement blessé le 18 mai 2020, a eu la force de rédiger avant de mourir sur un papier tâché de sang, est particulièrement éloquent :

« Monsieur le juge, ici, un soldat est mort, en mission pour la République ; il ne veut ni honneurs militaires, ni pleurs et lamentations. Comme tous ceux qui sont morts avant lui, à Diffa, Tillabery, Tahoua et ailleurs, il ne souhaite qu'une seule chose : être rassuré que vous aussi, vous accomplirez dignement votre mission, et monterez un dossier solide contre ceux qui ont transformé cette guerre en business »⁵⁵.

Les stratégies individuelles et collectives de « survie » au sein de l'institution militaire

Au-delà des détournements impliquant les plus hauts niveaux de la hiérarchie politico-militaire, il est également important de se pencher sur les modalités de répartition des ressources propres aux appareils militaires sahéniens à des échelons inférieurs. Certaines pratiques fréquentes au sein même des armées du Sahel central rappellent ainsi celles décrites par Anna Dessertine, qui écrit à propos de l'armée guinéenne : « *le pouvoir dans l'armée se structure autour de la gestion et du contrôle des ressources, entraînant des fragmentations internes, souvent compétitives* »⁵⁶.

Les détournements de soldes ou d'équipement au niveau des unités ont traditionnellement eu cours au sein de ces appareils militaires. Leur captation par certains de leurs chefs est en effet courante, comme l'explique Denis Tull dont les travaux ont mis en évidence la dénonciation par les partenaires étrangers de la résistance aux réformes

« [d'] élites intéressées qui cherchent à perpétuer un mode de gouvernance opaque et sans reddition de comptes, qui leur permet de s'approprier illégalement des ressources importantes, notamment pour saisir une partie des salaires du personnel militaire ou même du personnel fictif ou de s'approprier l'équipement des FAMA pour se livrer à des activités illicites sur les marchés informels »⁵⁷

⁵⁴ Entretien anonyme, Ouagadougou, octobre 2020. Il est à cet égard possible de considérer que les phénomènes décrits ci-dessus participent d'une « *informalisation de la richesse* ».

⁵⁵ Moussa Tchangari, « Questions outre-tombe d'un soldat mort pour la République », *Nigerdiaspora*, disponible sur : <https://nigerdiaspora.net/index.php/politique-niger/9231-affaire-ministere-de-la-defense-nationale-questions-outre-tombe-d-un-soldat-mort-pour-la-republique-par-moussa-tchangari>.

⁵⁶ Anna Dessertine, « "L'État, ce n'est personne" ? Les relations de pouvoir dans l'armée guinéenne », *Bulletin FrancoPaix*, vol. 4, no. 7, septembre 2019, p. 1, disponible sur : https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/10/Bulletin-FrancoPaix_vol-4_no-7.pdf.

⁵⁷ Traduction par l'auteur de l'anglais, en version originale : « *(S)elf-serving elites who seek to perpetuate an opaque and unaccountable mode of governance that allows them to illegally appropriate significant resources: in*

Cependant, il est également important de souligner que des logiques redistributives gouvernent aussi un certain nombre de détournements : ainsi, loin de ne bénéficier qu'à un nombre limité d'individus, les sommes détournées profitent souvent à l'ensemble des hommes rattachés à un commandement :

« un officier supérieur gonflera artificiellement le nombre de soldats sous son commandement en ajoutant des postes fictifs pour ainsi augmenter un budget dont il fera ensuite bénéficier tous ses hommes »⁵⁸.

Par ailleurs, au sein même de l'institution militaire, les différents services d'intendance jouent un rôle central. Un officier de gendarmerie malien explique ainsi :

« il faut éviter de tomber dans les lieux communs de nombreux articles ou reportages qui citent des détournements sans faire l'effort de comprendre comment cela fonctionne. Les financiers et autres administrateurs constituent une classe à part au sein de l'armée et savent nouer des relations solides tant avec les politiques qu'avec la hiérarchie militaire. Les chercheurs semblent seulement se pencher sur cette dernière sans pouvoir décoder les systèmes mis en place. En ce qui concerne les salaires, s'il y a détournement, ni les hiérarchies opérationnelles sur le terrain ni les chefs d'état-major ne sont susceptibles d'y être associés dans la plupart des cas. En réalité, les administrateurs sont les principaux artisans de cette déviance, même s'il n'est pas exclu qu'ils soient parfois de connivence avec certains acteurs du commandement. Le détournement le plus commun et répandu se fait à travers les trafics prélevés sur les effectifs engagés : cela est valable en maintien d'ordre ou en opération quand l'argent des primes est déboursé au prorata du nombre de personnels engagés. Le reportage d'Arte⁵⁹ faisant état de falsification de fiches de salaires, appartient à mon sens à un exercice national qui s'orchestre souvent entre financiers, depuis le niveau des instances de paiements »⁶⁰.

Par ailleurs, en l'absence de systèmes de bancarisation permettant de percevoir les soldes directement par virement bancaire, notamment dans les zones périphériques, les soldes sont en effet directement versés en liquide par l'intendance. Certains chefs de services peuvent alors facilement se livrer à des malversations. Cependant, les mécanismes à l'œuvre sont souvent beaucoup plus subtils. Par exemple, un intendant peut parfois accorder informellement des crédits aux soldats, puis décider de manière soudaine de modifier leurs modalités de remboursement, en anticipant le remboursement de ce prêt et de ses intérêts eux-mêmes souvent fixés arbitrairement. De nombreux militaires, particulièrement les soldats du rang, se trouvent ainsi liés par un système d'endettement informel⁶¹.

Comme ailleurs en Afrique, il existe aussi au sein des armées sahéliennes des

« logiques organisationnelles propres, d'abord au niveau du camp, considéré comme un espace-ressource en soi. (...) Le camp peut ainsi être analysé comme un

*one case to seize part of the salaries of military staff or even of fictitious personnel; in another to appropriate FAMA equipment to engage in illicit activities in informal markets »: Denis M. Tull, « Rebuilding Mali's army: The dissonant relationship between Mali and its international partners », *International Affairs*, vol. 95, no. 2, 2019, disponible sur: <https://academic.oup.com/ia/article-abstract/95/2/405/5315698>.*

⁵⁸ M. Boisvert, « Forces armées maliennes », voir note 52.

⁵⁹ ARTE, « Mali : une armée dans le collimateur », 25 novembre 2020, disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=Q0pWcpS0_2M.

⁶⁰ Entretien téléphonique anonyme, novembre 2020.

⁶¹ Entretien anonyme, Bamako, mars 2020.

espace-ressource dans lequel il s'agit de se positionner au mieux, soit en occupant une position captatrice de revenus, soit en étant proche d'un de ceux qui l'occupent »⁶².

C'est ainsi que se développent des relations de pouvoir et de compétition économiques, prédatrices ou non autour de ⁶³:

- la gestion des stocks de carburant : des chefs d'unités peuvent ainsi ne pas utiliser toute l'essence dont ils disposent pour entraîner ou engager leurs bataillons afin d'en revendre une partie ;
- la gestion des équipements et matériels logistiques (y compris les pièces de rechange), fréquemment revendus ;
- les petits trafics de simples fournitures de bureau sont eux aussi répandus ;
- la marchandisation des avantages liés aux primes générales d'alimentation et aux prix préférentiels réservés aux militaires. La revente des sacs de riz - initialement vendus moins chers par l'État – afin d'augmenter les revenus, est par exemple une pratique courante ;
- l'accès au logement en casernes est également un enjeu : dans de nombreuses casernes, les zones de vie et de travail sont totalement entremêlées tandis que de nombreux militaires n'y ayant pas accès vivent en ville et doivent donc en conséquence acquitter un loyer ;
- l'accès aux soins, y compris en cas de blessure au front : certains affirment que le principe affiché de la gratuité des soins n'est pas nécessairement respecté dans les hôpitaux militaires, certains médecins monnayant parfois chèrement leurs consultations⁶⁴ ;
- L'occupation par des hommes du rang de fonctions de service au profit de la hiérarchie de l'armée : au Burkina Faso par exemple, durant des décennies, l'élite militaire a utilisé comme hommes de ménages, coursiers, cuisiniers, chauffeurs, etc. Les soldats du rang, sont ainsi au courant de certaines pratiques peu licites, actuelles ou passées, auxquelles se sont livrés certains de leurs supérieurs. Ce sont d'ailleurs précisément ces soldats du rang qui ont été les premiers acteurs des mutineries de 2011 ;
- Les activités parallèles : au Burkina Faso par exemple, un nombre important d'officiers de l'armée exerce souvent parallèlement un emploi dans le civil (un commerce, un hôpital, ...) qui les poccupent parfois davantage que leur fonction militaire.
- Les positions au sein de l'armée suscitent en outre des mécanismes de redistribution à l'extérieur de l'institution. Un rapport de la Banque mondiale mettait ainsi en lumière les obligations sociales souvent créées par les carrières dans l'armée : les postes occupés dans l'armée sont perçues comme offrant des positions sociales privilégiées dont les bénéfices financiers ou matériels se doivent d'être partagés avec un cercle élargi⁶⁵. De telles pratiques s'inscrivent souvent dans le contexte plus large des devoirs et obligations familiales, y compris dans le cadre de systèmes de parenté élargie et de cousinage, qui gouvernent le système de solidarité au sein de la société.

Pourtant, en dépit de cette image - souvent biaisée - de fonctionnaires privilégiés qui est traditionnellement accolée aux militaires, la condition sociale des personnels des forces armées,

⁶² A. Dessertine, voir note 56.

⁶³ Les pratiques énumérées ci-dessous ont été identifiées à la suite de séries d'entretiens menés par l'auteur au Mali, au Burkina Faso et au Niger entre octobre 2018 et juin 2021.

⁶⁴ En cas de blessures au combat, l'Etat prodigue souvent les premiers soins aux blessés mais se révèle souvent incapable d'assurer leur suivi sanitaire et psychologique jusqu'à un état scientifiquement reconnu de guérison.

⁶⁵ La Banque mondiale, *Recommandations visant à renforcer le programme anti-corruption*, Mali, 2008, disponible sur : <http://www1.worldbank.org/publicsector/anticorrupt/MaliwebAnti.pdf>.

particulièrement des soldats du rang, s'est en réalité révélée dramatique au cours des décennies écoulées. Un certain nombre de réformes ont bien visé à l'améliorer, à l'instar de l'Ordonnance du 12 juin 2017⁶⁶ qui a redéfini le statut général des militaires maliens. Ce texte a pris notamment en considération les militaires victimes de la crise (morts et blessés notamment) et leurs familles par exemple par l'amélioration de la prime d'alimentation et l'augmentation de la prime de risque pour les personnels déployés en opération (50.000 Fcfa = 76 euros)⁶⁷. Ainsi, Boisvert relève-t-il que

« l'armée a fait des efforts depuis 2012 pour renforcer son département de services sociaux et soutenir ses soldats, et les ressources allouées aux veuves et aux blessés ont augmenté depuis 2017. Mais les soldats continuent d'avoir l'impression qu'il n'y a rien derrière eux pour les soutenir dans leur mission »⁶⁸.

Les manifestations des veuves de soldats, qui se sont multipliées pour dénoncer leur faible, voire leur absence de prise en charge après la disparition au front de leurs maris, sont significatives de la très forte insatisfaction qui demeure⁶⁹. Cependant, le drame d'Inata, survenu au Burkina Faso le 14 novembre 2021, a révélé l'état d'abandon dans lequel ont été laissés les gendarmes de ce poste qui, en l'absence de réponse à leurs nombreux appels pour obtenir des ravitaillements, en ont été réduits à chasser pour s'alimenter et survivre, avant d'être finalement massacrés par des groupes djihadistes sans avoir non plus reçu les renforts demandés à leur hiérarchie⁷⁰.

Enfin, il convient de mentionner qu'il existe aussi des opportunités de gain tout à fait légales pour les militaires, mais qui suscitent également une forte compétition en interne à l'instar :

- de l'accès aux missions sous mandat international. La concurrence interne pour accéder aux postes au sein des opérations multilatérales – ONU, Force conjointe du G5/Sahel, Force multinationale mixte - est âpre, même s'il y a un effort des hiérarchies militaires pour assurer une rotation équilibrée des effectifs.
- des revenus générés par les escortes militaires qui accompagnent de manière croissante des personnels expatriés à l'intérieur des territoires en raison de la situation sécuritaire particulièrement dégradée (personnels d'entreprises privées ou d'agences internationales par exemple) et qui constituent aussi une ressource convoitée. A titre d'exemple, au Niger, deux jours d'escorte dans la ville de Zinder, avec un pick-up et 7 soldats reviennent en moyenne à 650.000 FCFA, soit près de 1.000 euros⁷¹. Cependant, dans la pratique, les agents en déplacement déboursent des sommes parfois beaucoup plus importantes et effectuent des transactions régulières avec les FDS. Les négociations (nombre de véhicules, nombre d'hommes en armes, niveau de prise en charge par l'organisation et tarifs) ont souvent lieu directement sur le terrain, avec les militaires ou autres forces de l'ordre déployés.

⁶⁶ Ordonnance n° 2016-020/P-RM du 18 août 2016 portant statut général des militaires, voir note 51.

⁶⁷ La prime est dite « Prime de Présence Opérationnelle » et dépend d'une ligne budgétaire précisant la zone des opérations. Cette ligne, définie par le chef d'Etat Major, peut augmenter ou décroître au gré des efforts consentis.

⁶⁸ M. Boisvert, « Forces armées maliennes », voir note 52, p. 88.

⁶⁹ Célian Macé, « Au Mali, le poids du deuil et de l'oubli », *Libération*, 2 décembre 2019, disponible sur : https://www.liberation.fr/planete/2019/12/02/au-mali-le-poids-du-deuil-et-de-l-oubli_1766882.

⁷⁰ Morgane Le Cam, « Au Burkina Faso la colère monte après l'attaque meurtrière du poste d'Inata », *Le Monde*, 19 novembre 2021, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/19/au-burkina-faso-la-colere-monte-apres-l-attaque-meurtriere-du-poste-d-inata_6102704_3212.html.

⁷¹ Entretien avec un expert international ayant effectué des missions à l'intérieur du Niger.

La criminalisation de certains réseaux

La criminalisation de certains réseaux militaires, notamment fondée sur les connexions d'officiers avec des réseaux impliqués dans les trafics, de stupéfiants en particulier, a fréquemment été dénoncée au Mali, en particulier au moment de la chute du Président ATT⁷² auquel il a été reproché de n'avoir pas œuvré à leur démantèlement.

Le lien a également été fait par certains observateurs entre les processus d'intégration dans l'armée des ex-combattants des rébellions du Nord dans les années 1990 et 2000 à la faveur des différents accords de paix et la compromission de certains militaires, à différents échelons, dans le narcotrafic⁷³. Ainsi, certains des ex-combattants intégrés dans l'armée conformément aux accords de paix des années 1990 et 2000 auraient conservé des liens étroits avec les communautés du Nord impliquées dans les trafics de drogue.

Plus récemment, un rapport du Groupe des experts sur le Mali a par ailleurs mis en cause un ancien puissant chef de la Sécurité d'Etat (service de renseignement) sous le régime d'IBK - ayant mystérieusement disparu à la suite du renversement de celui-ci - pour son implication dans certains trafics⁷⁴.

Les fractures dans la cohésion des institutions militaires

Les processus hybrides de gestion et de contrôle des ressources au sein des armées sahéniennes décrits plus haut sont intimement liés aux relations de pouvoir qui prévalent au sein même de ces institutions militaires. L'unité des armées sahéniennes est en effet bien souvent fissurée par des dynamiques qui en minent la cohésion et qui relèvent notamment de l'existence de chaînes de commandement parallèles et de différentes dynamiques de solidarité interne .

Les chaînes de commandement parallèles

Les systèmes d'allégeances à l'intérieur de l'institution militaire sont eux-mêmes en partie gouvernés par les procédures informelles de gestion des ressources humaines décrites dans la première section du présent article. C'est ainsi que ces dynamiques se répercutent souvent sur le fonctionnement des chaînes de commandement, particulièrement au niveau local, comme le reflète si bien cette déclaration anonyme d'un soldat malien :

« Le non-respect de la hiérarchie passe par un exercice d'introspection de la part de chefs qui profitent de l'armée pour s'enrichir sur le dos des pauvres soldats par des détournements de toutes sortes. Sans oublier le favoritisme érigé en règle de conduite »⁷⁵.

L'influence des chaînes de commandement parallèles a souvent pour corollaire une importante indiscipline vis-à-vis de la hiérarchie établie, dont se défient les effectifs. Au Mali, selon le Règlement du service dans l'Armée (RSA),

⁷² Cheikh Ba, « Guerre au Mali et drogue : ATT avait libéré beaucoup trop de barons », *REWNI*, 20 mars 2013, disponible sur : http://www.rewmi.com/guerre-au-mali-et-drogue-att-avait-libere-beaucoup-trop-de-barons_a75826.html Boris Thiolay, Dorothée Thiénot, « Mali : la guerre de la cocaïne », *L'Express*, 21 mars 2013, disponible sur : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/mali-la-guerre-de-la-cocaine_1233028.html.

⁷³ Entretien avec Mahamadou Diouara, chercheur indépendant, Bamako, septembre 2017.

⁷⁴ Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2432 (2018), UN Doc S/2019/636*, 7 août 2019, disponible sur : <https://undocs.org/fr/S/2019/636>.

⁷⁵ « Dossier : l'armée malienne face à la hiérarchie », *Bamada*, 23 octobre 2013, disponible sur : <http://bamada.net/dossier-larmee-malienne-face-a-la-hierarchie>.

« la discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière, et une soumission de tous les instants, que tous les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitations ni murmures ; l'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi »⁷⁶.

Pourtant, il s'est souvent posé au Mali un problème aigu de défiance entre les effectifs et leur hiérarchie. Ainsi,

« il n'est pas rare que les ordres soient discutés, en parallèle à des mouvements de 'grogne sociale' dans les rangs. Catastrophique durant la crise de 2012, cette attitude est pourtant toujours d'actualité en 2016. Ainsi, fin février-début mars 2016, les élèves du GTIA 8 abandonnent les cours de formation. Selon eux, ils n'ont pas perçu leur prime de risque. Ce comportement tient à la fois à quelques recrues pour qui l'armée n'est qu'un moyen parmi d'autres d'échapper à une vie civile, et au mépris de certains officiers à l'encontre de leurs sous-officiers et soldats »⁷⁷.

L'émergence de ces chaînes de commandement parallèles peut en outre être favorisée par l'absence de mémoire institutionnelle qui prévaut dans certains appareils militaires. Ainsi, dans un pays comme le Burkina, il n'y a quasiment pas d'écrits : il n'y a souvent que la mémoire des hommes qui ont exercé le pouvoir. Le Chef du service de renseignement sous le Président Compaoré, réputé comme l'un des hommes les mieux informés de la sous-région ouest-africaine, demeure ainsi perçu comme une mine d'information en ce qui concerne le fonctionnement des services de sécurité : son arrestation a mis un terme brutal à un système de sécurité, fondé sur un vaste réseau alimenté par un renseignement de famille, de clan et de régime, sans que la nouvelle Agence nationale de renseignement puisse aujourd'hui se référer à un système d'archives dûment structuré et organisé. Certains estiment ainsi que seule une collaboration avec les anciens responsables impliqués dans ce système informel de renseignement pourrait permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services de sécurité⁷⁸.

Enfin, les abus perpétrés ou les exactions commises par les militaires contre les civils apparaissent aussi comme des défaillances des chaînes de commandement : les différents rapports de la MINUSMA au Mali⁷⁹, de la Commission nationale des droits humains au Niger⁸⁰ ou de Human Right Watch au Burkina Faso⁸¹ ont documenté de manière très fine les abus et exactions reprochés à des éléments de certaines unités des armées de ces pays. Les violations

⁷⁶ Document cité lors d'un entretien anonyme, Bamako, octobre 2020.

⁷⁷ Laurent Touchard, *Forces armées africaines : Organisation, équipements, états des lieux et capacités*, CreateSpace Independent Publishing Platform, Etats-Unis, 2017. A propos du GTIA 8, un officier malien a expliqué sous couvert d'anonymat qu'« il s'agit d'une unité fictive qui répondait à un général issu de la communauté touarègue ».

⁷⁸ Entretiens, Ouagadougou, mai 2018 et octobre 2020.

⁷⁹ MINUSMA (Division des Droits de l'Homme et de la Protection), *Note trimestrielle sur les tendances des violations et abus des droits de l'Homme au Mali*, 1er juillet - 30 septembre 2020, disponible sur : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/final_version_note_trimestrielle_juillet-septembre_2020.pdf.

⁸⁰ CNDH-Niger, *Rapport de mission d'enquête, d'investigation, de vérification et d'établissement des faits relatifs aux allégations portant sur la disparition de 102 personnes dans le département d'Ayorou*, juillet 2020, disponible sur : [https://cndh-niger.org/images/pdf/Rapport_Final_Mission_Investigation_Inates_Ayorou_2020-CNDH-REPPAD-Last%20\(2\)_2.pdf](https://cndh-niger.org/images/pdf/Rapport_Final_Mission_Investigation_Inates_Ayorou_2020-CNDH-REPPAD-Last%20(2)_2.pdf).

⁸¹ Corinne Dufka, *Nous avons retrouvé leurs corps plus tard ce jour-là : Atrocités commises par les islamistes armés et par les forces de sécurité dans la région du Sahel au Burkina Faso*, Rapport, Human Rights Watch, 22 mars 2019, disponible sur : <https://hrw.org/fr/report/2019/03/22/nous-avons-retrouve-leurs-corps-plus-tard-ce-jour-la/atrocites-commises-par-les>.

répétées des droits de l'homme imputés à des militaires sahéliens – qui se sont notamment multipliés au cours de l'année 2020⁸² - posent en effet la question fondamentale de la réalité du pouvoir disciplinaire au sein des armées sahéliennes, par essence destiné en principe à corriger ou sanctionner les défaillances de commandement.

« Il n'y a pas au Mali de cour martiale fonctionnelle, ni de système de punitions strictes. Certains militaires ont subi des sanctions, mais de façon opaque. À plusieurs reprises, ces sanctions ont même été annulées, perdues ou tout simplement non-appliquées. Il est plus important d'avoir un parrain qui vous protège de sanctions ou une marraine qui perd votre dossier que de respecter les règles »⁸³.

Le refus de démoraliser les troupes en exposant les soldats et les officiers à d'éventuelles poursuites en cas de « bavures », selon le terme souvent utilisé dans les armées, explique aussi l'absence de mobilisation de la justice militaire : en effet, « les officiers qui sont souvent cités dans les exactions sont très souvent ceux-là mêmes qui sont les plus entreprenants sur le terrain et qui sont soutenus par leurs troupes »⁸⁴.

Les solidarités internes

Au sein des appareils militaires, l'autorité est censée descendre verticalement depuis les commandements vers les hommes du rang et s'imposer grâce à l'effectivité des menaces de sanctions⁸⁵. Les dynamiques organisationnelles internes aux armées sahéliennes sont pourtant largement gouvernées par des logiques de solidarité qui, souvent, prévalent sur ces hiérarchies officiellement établies ou bien les contournent de manière insidieuse.

Les logiques corporatistes

Présente dans toutes les armées, la question du corporatisme revêt une importance particulière au sein des armées sahéliennes. Les solidarités issues des cursus de formation suivis, ainsi que les processus de socialisation qu'ils engendrent, sont ainsi extrêmement puissants au sein de la hiérarchie militaire.

Le rôle des prytanées est ainsi particulièrement important au sein des institutions militaires du Sahel. On peut ainsi rappeler l'importance sous l'ère sankariste de l'« *Ecole des cadets de la révolution* », devenue ensuite Prytanée militaire, par laquelle est passée toute une génération qui appartient aujourd'hui encore, non pas seulement à l'élite militaire, mais également à l'élite politique ou intellectuelle du Burkina Faso. La pérennité et la force des liens de solidarité, voire d'amitié noués dans leur jeunesse par cette génération aujourd'hui âgée de 50 à 70 ans, ne doivent pas être négligées. Au Niger, la majorité des officiers de l'armée nigérienne sont issus des écoles d'enfants de troupes. Au Mali, le prytanée militaire de Kati fait pour sa part figure de creuset. Il convient de se souvenir que Moussa Traoré, alors lieutenant,

⁸² Niagalé Bagayoko, « Sahel : les forces de défense et de sécurité, nouvelle menace pour les populations ? », *Le Point Afrique*, mai 2020, disponible sur : https://www.lepoint.fr/afrique/sahel-les-forces-de-defense-et-de-securite-nouvelle-menace-pour-les-populations-07-05-2020-2374553_3826.php. Voir aussi: Coalition citoyenne pour le Sahel, *Sahel : ce qui doit changer*, avril 2021, disponible sur : <https://www.sahelpeoplescoalition.org/rapport-sahel-ce-qui-doit-changer#:~:text=Afin%20d'obtenir%20des%20changements,citoyens%2C%20en%20pr%C3%A9sentant%20des%20recommandations>.

⁸³ Marc-André Boisvert, « L'étrange défaite de l'armée malienne », 2012, disponible sur : <http://ultimaratioblog.org/archives/8272>.

⁸⁴ Entretien anonyme, Bamako.

⁸⁵ Comité international de la Croix Rouge (CICR), « Les forces armées intégrées », op. cit. (16).

fut au camp de Kati l'instructeur des miliciens mis en place par Modibo Keita ; il fut également instructeur des officiers de l'École militaire interarmées EMIA (EMIA Ecole Militaire Interarmes) qui était à l'époque basée à Kati avant d'être transférée à Koulikoro en 1983⁸⁶. Par la suite, de nombreux officiers encore d'active ont intégré l'armée sous le régime de Moussa Traoré. Les 2/3 des premières promotions de cette école appartiennent à la hiérarchie militaire actuelle : beaucoup étaient des proches de Moussa Traoré, ce qui explique l'autorité morale que celui-ci a continué d'exercer sur l'armée – et sur la classe politique – jusqu'à son décès en septembre 2020.

Par ailleurs, ainsi que l'a démontré la guerre fratricide ayant opposé les bérets verts aux bérets rouges lors de la prise de pouvoir menée au Mali par le capitaine Sanogo, il existe un solide esprit de corps chez les commandos parachutistes qui, lors de leur dissolution puis de leur reconstitution, ont conservé une solidarité et une identité très fortes. Unité spéciale créée à la fin des années 1970 pour assurer la sécurité du Président de la République, auquel elle répondait exclusivement, les bérets rouges « *se sont affirmés en marge, voire en opposition, au reste de l'armée. Ils ont été largement favorisés par le régime de Moussa Traoré comme par celui d'ATT, lui-même béret rouge et ancien chef de la Garde présidentielle de Moussa Traoré : ils ont bénéficié de soldes plus confortables, de primes plus régulières et de meilleures formations que les bérets verts constituant le gros de l'armée. Mieux payés, vêtus d'un uniforme spécifique, assurant la sécurité du locataire de Kouloba (le palais présidentiel) quel qu'il soit, les soldats du 33e RPC, basé au camp dit « Djicoroni-para », à Bamako, ont pendant des années tiré un maximum de profit et de prestige de la couleur pourpre de leur béret* »⁸⁷. Au sein de ce corps, existait en outre une force spéciale qui a cristallisé toutes les jalousies. Leur statut privilégié et le traitement de faveur dont les bérets rouges sont réputés avoir bénéficié est à l'origine d'un très fort ressentiment au sein de l'armée malienne⁸⁸. Ceci explique le succès de la rhétorique anti-bérets rouges développée avec succès par les officiers subalternes qui ont composé la junte du Comité national pour la restauration de la démocratie et le redressement de l'Etat (CNRDE) dirigée par le capitaine Sanogo.

« Pendant que nos fils mouraient à Kidal, Tessalit ou Aguelhok, les bérets rouges restaient planqués à Bamako, dans leur caserne ou dans la résidence présidentielle malienne », [a] affirmé en janvier 2013 le père d'un soldat tué pendant l'avancée des rebelles. « Plutôt qu'une unité d'élite, ils étaient les défenseurs de la bourgeoisie naissante qu'ATT et la classe politique représentent », ajoutait avec amertume un leader de la société civile, dont le frère est béret rouge. Une « bourgeoisie » caractérisée par de nombreux scandales politico-financiers, comme le détournement d'une partie des aides internationales destinées à combattre la tuberculose et la malaria »⁸⁹.

En outre, le poids des écoles et centres de formation, hiérarchiquement catégorisés à l'instar des cursus français dont un grand nombre d'officiers bénéficie traditionnellement, est également très important et tend souvent à déterminer les parcours tout au long des carrières, au-delà de la seule expérience opérationnelle. Ainsi, l'influence des Saint-Cyriens ou des officiers brevetés de l'École de guerre en France a été importante au sein du commandement des armées sahéniennes au cours des décennies passées : le passage par ces écoles constitue le parcours habituel de l'élite de l'armée malienne notamment. De ce point de vue, le coup de force du 18 août 2020 constitue une rupture. En effet, le CNSP (Comité national de salut public) - dissous mais dont les membres ont conservé des positions de poids au sein de l'appareil d'Etat

⁸⁶ La première promotion de l'EMIA a été diplômée en 1961.

⁸⁷ In Sana

⁸⁸ Selon certains, il existe cependant une véritable distorsion de perception sur les bérets rouges : « Il n'y a aucune preuve que le corps était plus choyé que les autres. Peut-être mieux entraîné, mais pas plus choyé » – entretien anonyme, Bamako, octobre 2020.

⁸⁹ S. Eros, voir note 27.

malien- était composé d'officiers ayant pour point commun leur cursus de formation, aussi bien que leur expérience opérationnelle. Tous sont ainsi passés par l'EMIA (Ecole militaire inter-armes de Koulikouro). Aucun n'est saint-cyrien, ou breveté de l'Ecole de guerre en France. Ils se sont tous forgés une expérience opérationnelle à la faveur de leur engagement dans les opérations militaires menées par les FAMa depuis 2012. Ainsi :

- Le Colonel Assimi Goita - désigné Président du CNSP, puis Vice-Président chargé des questions de défense et de sécurité et enfin Président de la Transition après le 24 mai 2021 - avait été précédemment déployé plusieurs fois dans le Nord du Mali avant de prendre le commandement du Bataillon autonome des Forces spéciales en 2018 ;
- Le Colonel Malick Diaw, désigné comme Vice-Président du CNSP avant de devenir le Président du Conseil National de Transition (CNT), était le Commandant adjoint de la base militaire de Kati où s'est déclenchée une mutinerie dans les heures ayant précédé le coup d'Etat lui-même et l'arrestation du Président IBK⁹⁰ ;
- Le Colonel-major Ismaël Wague, désigné comme porte-parole du CNSP, puis Ministre de la Réconciliation nationale, est issu de l'armée de l'air et a servi à Sévaré dans le centre du Mali ;
- Le Colonel Modibo Kone, nommé Ministre de la Sécurité puis Directeur de la Sécurité d'Etat, a commandé les unités de la Garde nationale déployée dans le Centre du Mali ;
- Le Colonel Sadio Camara, nommé Ministre de la Défense, est sorti major de sa promotion de l'EMIA, avant de gagner jusqu'en 2012 le Nord du pays. Encadreur de la Garde nationale, il fut directeur général du Prytanée militaire de Kati.

A cet égard, les solidarités entre les « *promo* » (camarades), les « *affreux* » (aînés) et « *bazars* » (jeunes) issus des mêmes cursus maliens de formation apparaissent fortes, tandis que certains officiers ayant bénéficié de formations ou d'expériences en France, aux Etats-Unis, ou au sein de l'UA et de la CEDEAO semblent moins favorisés qu'auparavant.

Enfin, il convient de souligner que, de manière inverse, l'absence d'esprit de corps prévaut dans les échelons subalternes, par un effet de contraste particulièrement saisissant, les soldats du rang, tout comme les sous-officiers, ayant été mutés dans différentes affectations, notamment sur les théâtres les plus dangereux, en dehors de logiques professionnelles transparentes.

Les logiques générationnelles

Les oppositions entre les officiers appartenant à différentes générations apparaissent de plus en plus prégnantes au sein des armées du Burkina Faso et du Mali en particulier.

Au Burkina Faso, la tentative avortée de coup d'Etat survenue après l'insurrection populaire de 2014 a ainsi révélé une scission entre les jeunes et les anciens. Ce conflit larvé semble avoir mis aux prises la haute hiérarchie militaire, avec la génération composée des officiers subalternes qui sont descendus des provinces en 2015 pour s'opposer à la tentative de coup d'Etat de 2017. En effet, pendant les quelques jours que dura la tentative de putsch (16-23 septembre), la hiérarchie militaire observa le silence. La résistance populaire spontanée ne rencontra ainsi pas immédiatement le soutien de l'armée. Les commandants de région avaient manifestement reçu l'ordre de ne pas intervenir et de ne pas quitter leur place. Cependant, ce sont précisément les effectifs déployés dans les régions, notamment à Dori, et majoritairement composés de jeunes gradés, qui ont fait obstacle à la tentative de coup d'état des éléments du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP). C'est ainsi sans recevoir d'ordre du chef d'état-

⁹⁰ C'est également de cette base militaire que provenaient les éléments ayant perpétré le coup de force de 2012.

major des armées que sont venues depuis les provinces les forces loyalistes au régime de Transition pour s’opposer au coup de forces des « hommes en tenue léopard » (l’uniforme de l’ex- RSP). Un groupe de jeunes officiers, formés au Prytanée militaire du Kadiogo, a joué un rôle majeur dès le lendemain du putsch pour s’opposer au RSP⁹¹. C’est précisément au sein de ce groupe que le Président Roch-Marc Christian Kaboré a puisé les ressources pour renouveler la hiérarchie militaire qui l’entourait⁹², après la débâcle d’Inata (cf. supra). C’est également de ce groupe qu’est issu le Lieutenant-Colonel Paul-Henri Damiba qui a pris le pouvoir après avoir renversé le Président Kaboré⁹³. Plus largement, les jeunes officiers burkinabé n’ont souvent pas eu la même formation, ni le même parcours, que leurs aînés. En raison du chômage de masse, les jeunes diplômés qui disposent très souvent d’un niveau minimum de licence, ont été de plus en plus enclins à chercher à intégrer l’armée. Cela modifie largement les relations avec la hiérarchie militaire, alors que précédemment, le recrutement se faisait avant tout selon les critères d’aptitude physique, particulièrement au sein du RSP (ce qui expliquait notamment la très forte hiérarchie et discipline au sein de ce corps). L’état d’esprit des jeunes officiers est aussi différent, en raison des événements survenus en 2011 et 2014 au Burkina Faso, alors que les chefs ont été broyés par la révolution sankariste, puis politisés sous l’ère compaoriste. La vieille hiérarchie apparaît ainsi sinon discréditée, du moins remise en cause aux yeux des jeunes officiers. La perception par la troupe et les jeunes officiers est donc celle d’une hiérarchie militaire « *bedonnée et crispée sur ses avantages* » selon l’expression d’un jeune officier, tandis qu’un autre explique : « *on ressent une absence de respect pour la hiérarchie ainsi que de la frustration chez les jeunes officiers* »⁹⁴. Cependant, même s’il y a très clairement un mécontentement des jeunes contre la hiérarchie, il convient selon d’autres de ne pas sous-estimer la force de la relation « petit frère/grand frère » qui a toujours prévalu au sein de l’armée burkinabé. Réciproquement, les hauts gradés de la hiérarchie militaire considèrent que les jeunes officiers font preuve d’impatience et soulignent qu’eux-mêmes ont dû attendre avant d’accéder à des hautes responsabilités qui ne leur ont pas été confiées lorsqu’ils n’avaient eux-mêmes que 30 ou 40 ans⁹⁵. De plus, il est important à leurs yeux de ne pas systématiquement idéaliser la nouvelle génération. Il se murmure en effet que Salif Diallo⁹⁶, qui a entretenu une petite coterie, aurait payé certains des jeunes officiers descendus des provinces pour contrer la tentative de putsch à Ouagadougou en 2015. Ces jeunes officiers (capitaines, commandants) auraient voulu être récompensés par la suite par des promotions accélérées et seraient très mécontents et frustrés que cela n’ait pas été le cas.

Au Mali, le poids des logiques générationnelles est également prégnant. Outre l’héritage légué par Moussa Traoré qui, comme souligné plus haut, demeure important parmi les officiers appartenant à une génération arrivée à la tête de l’armée dans les années 1980, certains choix du Président ATT opéré sous ses deux mandats, de 2002 à 2012⁹⁷ ont contribué à creuser certains fossés :

⁹¹ Entretiens anonymes, Ouagadougou, avril 2018.

⁹² « Burkina Faso : le président Kaboré nomme de nouveaux commandants pour les régions militaires », *RFI*, 4 décembre 2021, disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211204-burkina-faso-le-pr%C3%A9sident-kabor%C3%A9-nomme-de-nouveaux-commandants-pour-les-r%C3%A9gions-militaires>.

⁹³ David Baché, « Burkina Faso : qui est Paul-Henri Sandaogo Damiba, le président du MPSR ? », *RFI*, 24 janvier 2022, disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220124-burkina-faso-qui-est-paul-henri-sandaogo-damiba-le-pr%C3%A9sident-du-mpsr>.

⁹⁴ Entretiens anonymes, Ouagadougou, mai 2018.

⁹⁵ Entretien anonyme, Ouagadougou, octobre 2020.

⁹⁶ Décédé en 2017, Salif Diallo a été considéré comme l’un des hommes les plus influents du Burkina Faso durant près de 30 ans. Surnommé le « Ministre bis des Affaires étrangères » sous Blaise Compaoré, il rompit avec celui-ci à la fin des années 2000.

⁹⁷ ATT a nommé à lui seul quarante-cinq généraux.

« ATT a renforcé le déséquilibre qui caractérise l'armée malienne, avec d'un côté pléthore de généraux et d'officiers, bardés d'honneurs et qui s'enrichissent rapidement et avec une grande opulence et, de l'autre, une troupe qui évolue dans un cycle de pauvreté ou de précarité que l'appartenance à l'armée ne rompt pas. Entre ces deux groupes, l'armée malienne repose principalement sur les épaules de capitaines quadragénaires. Ce sont ces capitaines qui reçoivent – « subissent » selon certains d'entre eux – les ordres de leurs officiers supérieurs et les appliquent concrètement au reste de l'armée. Ces capitaines se retrouvent dès lors sur deux fronts : celui des problèmes sociaux de la troupe et celui de la rébellion du nord. Ainsi, en février 2012, ce sont des capitaines qui tenaient concrètement les positions et le déploiement de l'armée malienne en zones de conflit (...). [Beaucoup de (soldats)] ne se retrouvent que dans le leadership de leurs capitaines quadragénaires, devenus l'incarnation de toute l'armée »⁹⁸.

La lecture de ces lignes écrites en 2013 par Eros Sana ont trouvé une résonance particulière au lendemain du coup de force perpétré le 18 août 2020 par les jeunes officiers qui ont mis aux arrêts leurs aînés qui composaient la hiérarchie militaire sous le Président IBK⁹⁹, avant de les libérer pour satisfaire aux injonctions de la CEDEAO.

Les équilibres communautaires au sein des armées

Bien que souvent tacite, le poids des relations communautaires et familiales influe incontestablement sur les organigrammes au sein des forces armées sahéliennes.

Le cas de l'armée burkinabé est à cet égard éloquent. Ainsi, selon certains¹⁰⁰, Blaise Compaoré aurait-il toujours été convaincu qu'un Mossi le renverserait en raison du rôle central joué par la chefferie traditionnelle dans les relations de pouvoir au Burkina Faso. Il aurait en conséquence toujours veillé à placer à la tête de l'armée, des officiers appartenant à des ethnies acéphales.

Au Niger, depuis l'indépendance, l'armée nigérienne a été quantitativement dominée par les membres issus de la communauté *zarma* (environ 23% de la population totale), qui y ont historiquement détenu tous les postes-clés. Les tentatives de rééquilibrage, introduites dans le courant des années 2010, au profit de la communauté *haoussa* (qui représente environ 53% de la population nigérienne), n'a pas permis de modifier fondamentalement la composition de l'élite de l'armée. Des efforts ont aussi été faits pour rééquilibrer la composition de l'armée en intégrant des membres d'autres communautés : les Touaregs et les Toubous disposent en effet d'un statut particulier en vertu de l'Accord de paix de 1994 qui, selon le principe de la discrimination positive, leur assure une représentation accrue au sein de l'armée¹⁰¹.

Au Mali, toutes les communautés sont représentées au sein de l'armée. Dans les années 1960, les recrutements ont été faits dans toutes les couches sociales. Les seuls critères ayant prévalu à l'époque étaient liés à la taille et à la constitution physique, perçus comme gages d'aptitude à exercer le métier des armes. La proportion de chaque communauté dans l'armée était donc en principe liée à sa représentation géographique et démographique : en effet, le « choix des hommes » (« Tchè ta » en Bambara) se faisait de village en village, essentiellement sur la base du volontariat. Cependant, les minorités du Nord du Mali, à savoir les Touareg et les Sonrhaï, ont été à cette époque sous-représentées. A la fin des rebellions des années 1990 et à la faveur des diverses sessions d'intégration, le taux des membres des communautés du Nord a

⁹⁸ S. Eros, voir note 27, p. 110, 113.

⁹⁹ Le monde avec AFP, « Mali : libération des personnalités civiles et militaires arrêtées lors du coup d'état », *Le Monde Afrique*, 8 octobre 2020, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/10/08/mali-liberation-des-personnalites-civiles-et-militaires-arretees-lors-du-coup-d-etat_6055198_3212.html.

¹⁰⁰ Entretien anonyme, Ouagadougou, octobre 2020.

¹⁰¹ La composition de la Garde nationale apparaît plus diversifiée.

été revu à la hausse à tous les niveaux de l'armée malienne en vertu des accords de paix ci-dessus mentionnés. Il est par ailleurs intéressant de noter que toutes les communautés n'ont pas eu la même histoire ni la même attitude vis-à-vis de l'armée. A l'époque coloniale, les Peulhs ont ainsi résisté de manière farouche à la pénétration de l'armée française : il s'agissait notamment de défendre l'Islam contre une force armée perçue comme le vecteur de pénétration d'une autre religion. Par la suite, les populations peuhles ont eu majoritairement tendance à se méfier de l'armée, perçue comme composée de mauvais musulmans : les cadres peulhs ont par la suite cherché à convaincre les membres de leur communauté d'entrer dans l'armée, non sans difficulté. Aujourd'hui encore, on compte peu de Peulhs, notamment d'officiers dans l'armée malienne¹⁰². Il n'y a cependant pas de problème communautaire palpable au sein des FAMa, même si certains affirment que depuis le coup d'Etat du 18 août 2020, les officiers issus des communautés minoritaires "Bobo" et "Mianka" sont davantage favorisés¹⁰³.

Conclusion : Une impossible rationalisation du fonctionnement des armées sahéliennes ?

L'une des principales difficultés expérimentées dans les efforts de réforme des appareils de défense et de sécurité sahéliens déployés par les partenaires internationaux tient par exemple aux obstacles rencontrés dans la mise en place de systèmes rationalisés et informatisés de gestion des ressources humaines et de la chaîne de paiement. Les vertus prêtées à un tel mode de gestion sont particulièrement bien énoncées par un responsable de Transparency International :

« un système électronique éliminerait les opportunités pour les commandants d'unités et les responsables du secteur de la défense de prélever de petits pourcentages sur les salaires et les indemnités des soldats. Cela permettrait également de connaître le nombre exact de personnes que chaque commandant a sous ses ordres et empêcherait par conséquent les commandants d'unités d'empocher les salaires de soldats inexistant, décédés ou à la retraite »¹⁰⁴.

Or, des acteurs majeurs dans le processus de réforme telles les missions EUTM Mali et EUCAP Sahel se sont heurtés à l'impossibilité d'introduire de telles réformes. Comme l'explique Denis Tull¹⁰⁵, l'introduction de ce système électronique a été annulé en 2016 par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense¹⁰⁶. Cette impossibilité d'introduire un système informatisé de gestion des ressources humaines et de la chaîne de paiement s'explique en réalité par le fait que *« ce sont des hommes qui en dernière instance manipulent les systèmes informatiques »¹⁰⁷*, à tous les sens du terme.

¹⁰² Voir N. Bagayoko, *Le processus de réforme du secteur de la sécurité au Mali*, voir note37, p. 5.

¹⁰³ Entretien anonyme, Bamako, novembre 2021.

¹⁰⁴ Seán Smith, *Développer l'intégrité dans le secteur de la sécurité et de la défense au mali: Un aperçu des dispositifs de sécurité institutionnels*, Transparency International, 2019, disponible sur : https://ti-defence.org/wp-content/uploads/2019/10/1909_DSP_MaliReport_FR_v2.pdf.

¹⁰⁵ D. Tull, voir note57.

¹⁰⁶ Selon le Directeur de la Direction des relations publiques de l'armée malienne (DIRPA), *« le processus de bancarisation des salaires était en cours (...) l'immense majorité des militaires était favorable à la bancarisation ; les freins, selon lui, sont l'absence ou l'inadéquation de la couverture bancaire dans les zones de déploiement et un certain degré d'illettrisme du personnel »*, cité dans *« Armée Malienne : Au moins 44 Milliards de FCFA de primes volatilisés Comment la LOPM a servi de couverture à la plus grande escroquerie au sein de l'armée »*, art. cit. (52); il semble par ailleurs que le choix fait par EUTM de la compagnie malienne chargée d'exécuter le projet n'a pas convenu aux autorités de l'époque (entretien téléphonique avec un officier malien, novembre 2020).

¹⁰⁷ Entretien anonyme avec un officier de gendarmerie, Bamako, octobre 2020.

Cet exemple est révélateur de la difficulté qu'éprouvent les partenaires internationaux à saisir la complexité des relations de pouvoir et des dynamiques micro-sociales¹⁰⁸ qui parcourent les appareils de défense sahéliens, aussi bien dans leur fonctionnement interne que dans les rapports qu'ils entretiennent avec l'espace politique. En l'absence d'un effort pour mieux comprendre et appréhender le fonctionnement hybride des systèmes de gouvernance et de régulation propres à la sphère militaire des pays sahéliens, il est à craindre que les investissements massifs consentis pour rendre plus performants leurs systèmes de sécurité ne restent encore longtemps très en-deçà de l'impact qui en est attendu.

¹⁰⁸ A ce propos voir aussi Nina Wilén, « Formal Relations and Networks in Security Force Assistance: The case of Niger », *Journal of Intervention and Statebuilding*, 20 septembre 2021 disponible sur : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17502977.2021.1958546>.